

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **29 juin 2015**

Délibération n° 2015-0395

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Assemblée générale et conseil d'administration de l'association Opéra national de Lyon - Désignation de représentants du Conseil**

service : **Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance**

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 9 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 1er juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabafo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, M. Uhrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Bérat (pouvoir à Mme Balas), Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Crespy), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Vaganay (pouvoir à Mme Bouzerda).

**Conseil du 29 juin 2015****Délibération n° 2015-0395**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Assemblée générale et conseil d'administration de l'association Opéra national de Lyon - Désignation de représentants du Conseil**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association dénommée Opéra national de Lyon a pour objet la gestion et la promotion de l'établissement dénommé Opéra national de Lyon, qui a pour mission la création, la production, l'organisation, et l'exploitation à Lyon, dans la région Rhône-Alpes, en France et à l'étranger, de toutes activités lyriques, musicales, chorégraphiques et théâtrales et plus généralement de toutes activités artistiques et culturelles. Elle a également pour objet les activités de formation et de médiation à destination des publics dans les domaines lyrique, musical, chorégraphique et théâtral.

L'assemblée générale est composée :

- de tous les représentants des membres de droit de l'association,
- des membres qualifiés de l'association.

Sont membres de droit :

- l'Etat, représenté par :
  - le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône ou son représentant,
  - le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant,
  - le conseiller pour la musique ou son représentant.
- la Ville de Lyon qui désigne 7 représentants,
- le Département du Rhône qui désigne 2 représentants,
- la Communauté urbaine de Lyon qui désigne 1 représentant.

Le conseil d'administration est composé de dix membres, dont cinq membres de droit, désignés ainsi :

- le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône ou son représentant,
- deux représentants de la Ville de Lyon choisis parmi les représentants siégeant au sein de l'association,
- un représentant de la Région choisi parmi les représentants siégeant au sein de l'association,
- un représentant du Département choisi parmi les représentants siégeant au sein de l'association.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ayant transféré les compétences du Conseil général à la Métropole de Lyon, sur le périmètre de celle-ci et le Conseil communautaire du 15 décembre 2014 ayant voté les clés de répartition actées par la Commission locale chargée de l'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERCT) (100 % Métropole de Lyon), la Métropole de Lyon se substitue au Conseil général et à la Communauté urbaine de Lyon dans les instances de l'association Opéra national de Lyon.

Selon les articles 7 et 8 des statuts à modifier, la Métropole de Lyon serait représentée :

- à l'assemblée générale par 2 représentants élus par le Conseil de la Métropole en son sein. La durée de leur mandat sera celle du mandat au sein du Conseil de la Métropole,
- au conseil d'administration par 1 des 2 représentants siégeant à l'assemblée générale.

Par délibération n° 2015-0175 du 23 février 2015, le Conseil de la Métropole de Lyon a d'ores et déjà désigné madame Myriam PICOT pour siéger au sein de l'assemblée générale de cette association. Il incombe donc au Conseil de la Métropole de désigner, en complément :

- 1 représentant au sein de l'assemblée générale,
- 1 représentant au conseil d'administration.

Les statuts de l'Opéra national de Lyon seront modifiés courant 2015 afin d'adapter la représentation de la Métropole décrite ci-dessus ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

#### **DELIBERE**

##### **Désigne :**

a) - Monsieur André GACHET pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'association Opéra national de Lyon,

b) - Madame Myriam PICOT pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'association Opéra national de Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 juillet 2015.**